

"O.C.I.R.U."

OFFICE DES CAFÉS
DU RUANDA - URUNDI

BOITE POSTALE 450 USUMBURA
ADRESSE TELEGRAPHIQUE: OCIRU

BANQUE CENTRALE DU C. B. & du R. U: N° 21

VDS/G. Inn

N° 1236/6I/Fr.W.

SECT. RUH.
COMPT.

RUHENGERRI



24142

Usumbura, le 17 mai 1961

à Monsieur WARNIER Fr.
Agent OCIRU
B.P. 72
RUHENGERRI.

c.i.à Monsieur le Ministre de l'
Agriculture du RWANDA
KIGALI.

avec l'assurance de ma très haute
considération.

c.i.à Monsieur l'Administrateur de
Territoire
RUHENGERRI.

avec l'assurance de ma considération
très distinguée.

LE DIRECTEUR.a.i.
M. VAN DE STEENE

el
A

| | |
|---------|---------|
| 10 1285 | Apr 21 |
| | 23/5/61 |
| | AS |
| | |

N O T E

- En mains vos pièces du mois d'avril (réf. 30).
- Votre lettre n° 32 du 2 mai ayant été écrite, je suppose, avant d'avoir reçu ma lettre vous avisant du projet du Ministre de l'Agriculture de vous désigner éventuellement comme Agronome de Territoire à KISENYI, j'attends de connaître exactement votre position vis-à-vis de ce nouvel élément avant de faire les démarches préliminaires à votre départ en congé.
- INDEMNITES KILOMETRIQUES :
En principe, l'indemnité de 400 Klm couvre largement les besoins pour déplacements de service, du moins en respectant la méthode de travail telle que nous l'avons toujours recommandée. Cependant, étant donné, le fait que vous vous occupez simultanément de l'écolage des moniteurs, de la Coopérative de MUBUGA et de votre secteur, je marque accord à vous accorder un supplément de 150 km/mois, ce qui constituera un plafond absolu. J'estime qu'une fois les dépulpeuses aménagées pour la saison, de nouveaux passages fréquents ne seront plus nécessaires, surtout si vous y avez désigné des moniteurs-surveillants.
- Je vous verrai sans doute la semaine prochaine pour discuter en détail de certains points et en profiterai pour voir fonctionner la Coopérative de MUBUGA.

Bien à vous.

LE DIRECTEUR.a.i.

sé/ M. VAN DE STEENE.